



## Législature 2024-2028 – Année administrative 2025

### Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 10 mars 2025 à 19h30 – Séance n° 08

Hôtel de Ville – Salle du Conseil général

---

#### Ordre du jour

*(état au 27 février 2025)*

#### A. Nomination

- 25-101 Nomination complémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN)

#### B. Rapport

- 25-001 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'assainissement des équipements et bassins extérieurs aux piscines du Nid-du-Crô

#### C. Autres objets

*(Textes complets ci-après)*

- 25-301 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Rendre l'agriculture locale accessible à toutes et tous à travers le subventionnement d'abonnements de paniers de légumes » [3](#)
- 25-601 Interpellation de MM. Bastien Tenky, Alexandre Morais (UDC) intitulée « Mendicité dans la ville de Neuchâtel » [5](#)
- 25-302 Motion de M. Alexandre Morais (UDC) intitulée « Création d'un poste mobile de la Sécurité publique » [6](#)
- 25-401 Proposition du groupe VertsPopSol intitulée « Pour une réglementation actualisée de l'utilisation du domaine public » [8](#)
- 25-303 Motion de M. Nolan Bongiovanni (Indépendant) intitulée « Instauration d'un droit d'interpellation citoyenne à Neuchâtel » [9](#)
- 25-501 Postulat du groupe socialiste intitulé « Une ressourcerie à Neuchâtel ? » [10](#)



25-304<sup>1</sup> Motion des groupes vert'libéral, VertsPopSol, socialiste intitulée « Arbres, sous-sol et voie publique : comment affronter les effets du réchauffement climatique »

11

### Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.*

*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.*

22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

*Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission DTASRH pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022, repris par la Commission DDMS suite à la modification des dicastères le 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

*Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 5 septembre 2022.*

*Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.*

Neuchâtel, le 17 février 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

**Distribution** : aux membres du Conseil général, pour convocation  
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information

---

<sup>1</sup> Supplément à l'ordre du jour (Du 27 février 2025)

## **25-301**

**Motion du groupe VertsPopSol par Mme Mila Meury et consorts**, intitulée « **Rendre l'agriculture locale accessible à toutes et tous à travers le subventionnement d'abonnements de paniers de légumes** »

*Déposée le 31 janvier 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 10 février 2025*

---

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes produits dans la région, afin de les rendre accessibles aux ménages en situation de précarité, comme par exemple, ceux bénéficiaires de prestations complémentaires, de l'aide sociale ou encore de la CarteCulture de Caritas.

### Développement écrit

Avec la hausse des coûts de la vie et, plus spécifiquement, l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans la grande distribution, de nombreux ménages renoncent à certains produits locaux, souvent plus onéreux que ceux issus de l'importation. Des marques bas de gamme sont alors privilégiées au détriment de la santé des consommateur-riche-s. Ces produits sont généralement issus de l'agro-industrie, peu soucieuse de l'environnement, du climat, du bien-être animal et, bien sûr, des conditions de travail de leurs employé-e-s. Ces produits importés à bas prix concurrencent directement nos agriculteur-trice-s locaux-ales. Ces derniers font également face à des défis économiques considérables, notamment en raison des marges, parfois extrêmes, dégagées par la grande distribution et des conditions climatiques changeantes, qui affectent leurs récoltes. Selon les données récentes d'Agroscope publiées fin 2024, les revenus agricoles par exploitation ont connu une baisse annuelle moyenne de 2,4 % en 2023.

Pour soutenir à la fois les personnes en situation de précarité et les agriculteur-riche-s régionaux, les institutions publiques ont un rôle à jouer.

Il existe déjà, dans notre Commune des offres de paniers de fruits et légumes livrés de manière hebdomadaire, telles que Rage de Vert. Ces prestations permettent de privilégier les circuits courts en limitant, d'une part, les intermédiaires et, d'autre part, en promouvant une agriculture locale, respectueuse de l'environnement. L'abonnement à un panier de légumes contribue également à sensibiliser à la consommation de produits de saison variés et parfois inconnus. Cependant, le prix de l'abonnement, bien qu'il garantisse un prix juste aux producteur-riche-s, est malheureusement trop onéreux pour les ménages les plus précaires. De plus, il s'agit souvent d'avancer une somme conséquente en une fois, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Or, manger sainement ne devrait pas être un luxe.

Les études montrent que l'accès à une bonne alimentation est essentiel pour la santé physique et mentale, et que les coûts de la santé liés à la malnutrition sont considérables pour la société.

A travers cette motion, il est demandé au Conseil communal d'étudier comment subventionner des abonnements de paniers de fruits et légumes, issus d'une agriculture locale et durable, pour rendre ces prestations accessibles aux ménages à bas revenus, comme par exemple, ceux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), de la CarteCulture de Caritas ou encore de l'aide sociale. Ce soutien permettrait d'améliorer la qualité alimentaire de personnes en situation de vulnérabilité, tout en renforçant l'économie de proximité à travers le soutien des agriculteur-trice-s locaux-ales.

Des projets similaires sont d'ores et déjà à l'étude dans différentes communes de suisse romande (Villes de Fribourg et d'Yverdon) et certains ont déjà été mis en œuvre. A Prilly, par exemple, la Commune offre une subvention de 400 francs pour des abonnements à des paniers hebdomadaires de légumes pour les détenteurs-rices de la CarteCulture Caritas.

En conclusion, il s'agit de proposer une mesure sociale, qui promeut l'économie locale tout en préservant l'environnement.

### Discussion

## **25-601**

**Interpellation de MM. Bastien Tenky, Alexandre Morais (UDC)**, intitulée « Mendicité dans la ville de Neuchâtel »

*Déposée le 6 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 10 février 2025*

---

Ces derniers mois, de nombreuses et nombreux habitant(e)s de la ville de Neuchâtel ont exprimé des inquiétudes quant à la recrudescence de la mendicité dans les rues. Ce phénomène, de plus en plus visible, semble s'organiser autour de lieux stratégiques tels que les bancomats, les devantures de magasins et d'autres endroits très fréquentés.

Par ailleurs, certains témoignages font état de comportements jugés intrusifs ou agressifs, contribuant à un sentiment d'insécurité parmi les citoyens.

Face à cette situation, nous interpellons le Conseil communal avec les questions suivantes :

- 1) Quelles actions concrètes le Conseil communal a-t-il déjà mises en œuvre pour lutter contre la mendicité, particulièrement celle qui est perçue comme intrusive ou organisée ?
- 2) Quelles sont les structures d'aide existantes pour prendre en charge les citoyens qui sont amenés à mendier. Quand est-il du guichet social ?
- 3) Le Conseil communal a-t-il connaissance d'une organisation coordonnée derrière ces activités de mendicité, et quelles investigations ont été entreprises à ce sujet ?
- 4) Quels sont les outils juridiques et administratifs à disposition de la Ville pour agir contre ces pratiques, et le Conseil communal juge-t-il ces instruments suffisants ?
- 5) Envisage-t-il de nouvelles mesures ou dispositifs pour répondre aux inquiétudes de la population et limiter ce phénomène ?
- 6) Existe-t-il une collaboration avec les forces de l'ordre pour surveiller et réguler ce phénomène ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses à ces questions, qui préoccupent de plus en plus nos concitoyens et impactent l'image de la ville.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **25-302**

**Motion de M. Alexandre Morais (UDC)**, intitulée « Création d'un poste mobile de la Sécurité publique »

*Déposée le 5 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 10 mars 2025*

---

Le Conseil communal est prié d'étudier :

- a) la création d'un poste mobile pour le service de la Sécurité publique;
- b) le budget et les financements nécessaires à sa création;
- c) les besoins et le nombre d'agents de la Sécurité publique nécessaires au bon fonctionnement du poste mobile sans conditionner les effectifs requis aux autres tâches du service de la Sécurité publique sur le territoire communal ;
- d) l'établissement d'une période de test débouchant sur un bilan de la mise en place du dispositif et les ajustements nécessaires.

### Développement écrit

Le service de la Sécurité publique constitue un élément fondamental pour notre ville et favorise la sécurité et la proximité avec les habitants. Au-delà de l'aspect sécuritaire, il revêt une haute importance pour le contact, dialogue, prévention et résolution de différentes problématiques.

C'est dans l'optique d'améliorer la proximité entre ce service et la population de notre commune que nous soumettons l'étude de la création d'un poste mobile de Sécurité publique. Ce dernier se présente sous la forme d'un véhicule motorisé du type fourgon ou minibus dédié aux missions de proximité et de sécurité circulant au quotidien et s'installant chaque jour dans un quartier différent de notre ville. Il renforcera la présence policière, la lutte contre les incivilités tout en offrant des services semblables à un poste fixe opérant au plus près de la population.

Sa circulation permettra également la définition et mise en place dans chaque quartier d'un emplacement clé, stratégique et visible pour le contact direct avec les habitants. Tout un chacun aura la possibilité, entre autres, d'obtenir toutes sortes d'informations, d'échanger, d'exposer des problématiques propres à chaque quartier ainsi que d'effectuer des démarches administratives (dépôt de doléances, obtention de conseils de prévention et récupération d'objets trouvés, par exemple). De plus, il constituera le point de départ aux patrouilles présentes sur les quartiers, ainsi qu'un poste de commandement lors de manifestations publiques.

Le véhicule devra bien évidemment fournir les conditions et outils nécessaires et adéquats pour répondre aux besoins des agents et être aménagé en conséquence. Ce dernier doit pouvoir proposer un lieu convivial et propre aux échanges en toute confidentialité; favoriser la relation de proximité avec les habitants et accroître l'efficacité du service de la Sécurité publique.

De plus, la publication d'un calendrier ou planning sur le site internet de la ville ou autre outil permettra d'être informé des lieux de présence, jours et horaires auxquels sera présent le poste de sécurité mobile sur chaque quartier.

A titre d'exemples, certaines des plus grandes Villes de Suisse romande, à l'instar de Lausanne et Yverdon-les-Bains (VD) ainsi que d'autres de plus petites superficies comme Vernier (GE) (37'536 habitants en fin 2023), se sont dotées, depuis quelques années pour certaines, de postes de police mobiles avec les finalités énoncées précédemment.

Le nouveau plan d'aménagement local (PAL) de la ville de Neuchâtel, présenté en 2023, a pour objectif l'accueil de 6000 habitant-e-s supplémentaires à l'horizon 2040, totalisant une population de 50'000 habitants et affirmant Neuchâtel ainsi sa position

de 3<sup>ème</sup> plus grande ville de Suisse romande. En conséquence, différents défis nous attendent et le sécuritaire est un des plus importants. Plus d'habitants implique plus de moyens pour assurer les sentiments d'ordre et sérénité. Ce nouvel outil permettra, effectivement, plus de présence, visibilité, proximité et agilité à notre Sécurité publique, allant de pair avec l'augmentation de la population. Il offrira un espace de discussion avec confidentialité, donnera la possibilité d'aller à la rencontre des citoyens et d'être informé des problèmes auxquels font face les quartiers et leurs habitants et ainsi d'agir avec une plus grande efficacité.

Le parti UDC préconise plus de moyens pour plus d'ordre et paix dans une ville en pleine croissance.

### Discussion

## **25-401**

**Proposition du groupe VertsPopSol par Mme Valérie Nys et consorts**, intitulée  
« Pour une réglementation actualisée de l'utilisation du domaine public »

Déposée le 6 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance  
du 10 mars 2025

---

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

arrête:

### **Article premier**

Le Conseil général nomme une commission thématique et temporaire chargée de revoir la réglementation communale concernant l'utilisation du domaine public (« *commission domaine public* »).

### **Art. 2**

<sup>1</sup> La commission domaine public est composée de neuf membres.

<sup>2</sup> Elle a pour mission d'élaborer une réglementation concernant l'utilisation du domaine public, respectivement de réviser les dispositions en vigueur figurant notamment dans les règlements de police des anciennes communes fusionnées.

### **Développement écrit**

Selon l'art. 136 al. 3 du Règlement général, le Conseil communal ainsi que tout membre du Conseil général peut proposer la création d'une commission thématique ou temporaire.

Dans le prolongement des discussions de ces derniers mois en lien avec l'utilisation du domaine public, il est apparu que les règles en vigueur ne répondaient pas de façon satisfaisante aux problématiques actuelles. La commune fusionnée ne s'est pas encore dotée d'un règlement uniforme concernant l'utilisation du domaine public, à part une disposition transitoire concernant la vaisselle en plastique.

Il est donc nécessaire d'élaborer un règlement complet par la création d'une commission *ad hoc*.



## **25-303**

**Motion de M. Nolan Bongiovanni (Indépendant)**, intitulée « Instauration d'un droit d'interpellation citoyenne à Neuchâtel »

*Déposée le 10 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 10 mars 2025*

---

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens **pour mettre en place** un droit d'interpellation citoyenne permettant aux résidents de Neuchâtel de poser des questions d'intérêt public directement au Conseil communal. Ce droit serait encadré par des règles précises, notamment un seuil minimal de signatures, une procédure claire de traitement et des critères définis pour l'éligibilité des sujets abordés.

### Développement écrit

Dans un souci de renforcer la **démocratie participative** et d'encourager l'**engagement citoyen**, il est essentiel d'ouvrir un canal direct entre les habitants et les autorités communales. Si la motion populaire permet déjà aux citoyens d'adresser des propositions aux autorités avec **40 signatures**, il est logique d'étendre ce mécanisme démocratique à une **interpellation citoyenne/populaire**, qui permettrait aux résidents d'obtenir des réponses officielles du Conseil communal sur des questions d'intérêt public.

De nombreuses villes européennes, comme Nantes, Rennes, Poitiers et Bruxelles, ont mis en place des dispositifs similaires permettant aux citoyens d'interpeller directement leurs autorités locales. En Suisse, bien que certaines initiatives participatives existent, telles que les **panels citoyens de Sion et Bellinzone**, aucun droit formalisé d'interpellation citoyenne n'est en vigueur.

Actuellement, environ **30 % des citoyens participent aux élections locales** pour élire leurs représentants. Pendant **quatre ans**, ces citoyens n'ont **aucun moyen direct** d'interpeller le Conseil communal, qui gouverne et gère leurs affaires publiques. Cette **lacune démocratique** limite l'engagement citoyen et réduit la capacité des habitants à influencer directement les décisions qui les concernent.

### **Cadre proposé pour une interpellation citoyenne/populaire :**

1. **Un seuil minimal de signatures** : En s'inspirant de la logique de la motion populaire, 10 signatures pourraient être exigées pour déposer une interpellation citoyenne, garantissant un accès facilité tout en assurant un minimum de soutien collectif.
2. **Une fréquence et des procédures claires** : Les interpellations citoyennes seraient traitées lors des séances du **Conseil général**, garantissant un suivi public et transparent.
3. **Une liste de thématiques admissibles** : Un cadre précis permettrait d'assurer des questions pertinentes et constructives.
4. **Des outils numériques et administratifs** pour faciliter le dépôt et la gestion des interpellations.

En garantissant aux citoyens une **voix officielle** dans les débats communaux, cette mesure améliorerait l'**implication démocratique** et renforcerait la **confiance envers les institutions publiques**. Nous estimons que cette initiative représenterait une **avancée significative** pour la participation citoyenne à Neuchâtel, en **complétant le dispositif existant** des motions populaires et en offrant une **palette élargie de droits démocratiques directs**.

### Discussion

## **25-501**

**Postulat du groupe socialiste par M. Gabriel Jeanneret**, intitulé « Une ressourcerie à Neuchâtel ? »

*Déposé et développé le 10 février 2025 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 10 mars 2025*

---

De plus en plus de travaux de rénovation et de reconstruction ont lieu pour assainir les bâtiments de notre commune, notamment ceux communaux comme le Collège Latin. Il est primordial que ces projets de rénovation prennent en compte la problématique du réemploi des matériaux de construction. En effet, rénover le bâti en intégrant cette composante du réemploi est aujourd'hui indispensable car elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire notre impact sur les ressources naturelles. Tout ce qui est réutilisé n'est pas fabriqué ni éliminé.

*Selon un article dans la revue Tracés de novembre 2022, « La Suisse jette annuellement 17 millions de tonnes de matériaux de construction (hors matériaux d'excavation), principalement des matériaux porteurs : béton, pierre, et terre cuite. Ces produits sont généralement de bonne qualité, étant donné que les démolitions, partielles ou totales de bâtiments ou d'infrastructures sont souvent motivées par l'investissement immobilier, l'obsolescence programmatique ou la rénovation énergétique, c'est-à-dire pour des raisons indépendantes de l'état de dégradation physique du bien. En d'autres termes, la plupart des produits n'ont pas atteint leur durée de vie utile au moment de leur rejet. Mieux, le composant de réemploi, déjà éprouvé par le temps et l'usage, sera dans plusieurs cas (sanitaires ou charpentes en bois) de meilleure facture que le neuf. »*

La Ressourcerie, centre de compétences fribourgeois du réemploi, est un exemple inspirant car en mettant en relation des professionnel-le-s du bâtiment et de l'industrie, il récupère des matériaux lors de démolitions ou de déstockages pour les trier et les entreposer dans des locaux. Les matériaux sont ensuite valorisés par la vente aux particuliers et entreprises ou par l'utilisation dans le cadre de projets développés par la Ressourcerie en lien avec les associations partenaires (<https://www.la-ressourcerie.ch/>).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens pour mettre en place la réglementation, les aides et les emplacements nécessaires pour favoriser, voire rendre obligatoire, le réemploi des matériaux de construction lors des chantiers de rénovation/restructuration.

Discussion

## **25-304**

**Motion des groupes vert'libéral, VertsPopSol, socialiste par M. Aël Kistler, président de la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers, intitulée « Arbres, sous-sol et voie publique : comment affronter les effets du réchauffement climatique »**

*Déposée le 27 février 2025 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 10 mars 2025*

---

Suite au mandat citoyen NEO-023 du 11 septembre 2024 accepté par l'Assemblée citoyenne de Neuchâtel ouest, le Conseil communal est prié d'évaluer les besoins, possibilités et enjeux de l'arborisation et de végétalisation des voies et espaces publics.

Comme le relève l'assemblée citoyenne, un cadastre cohérent pour garantir une certaine profondeur et la perméabilisation des surfaces qui s'y prêtent est nécessaire. De plus, le Conseil communal est prié d'exposer et d'examiner sa pratique et son droit de réglementer ses voies publiques en ce sens, notamment par des règles constructives, d'aménagement et d'alignement.

La plantation pérenne d'arbres et de végétation ne nécessitant pas trop d'entretien ni d'arrosage est un excellent moyen d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes d'une ville qui se réchauffe.

### Développement écrit

La Commission invite le Conseil communal à prendre connaissance des mandats citoyens NEO-023 et NEO-007.

### Discussion